



# PROP'CANALISATION

CONCENTRÉ A DILUER  
CONCENTRÉ BIODÉGRADABLE pour le TRAITEMENT et la  
NEUTRALISATION des MAUVAISES ODEURS dans les COLLECTES d'EFFLUENTS

## Propriétés:

Concentré équilibré de composés organiques naturels, huiles essentielles végétales odorantes, solvant terpénique, agents surfactifs émulseurs à base d'acides gras végétaux.

Emulsionnable et dispersable dans l'eau. Ne contient pas de solvants halogénés, chlorés, ni de solvants pétroliers. Composé à partir d'extraits d'origine végétale, n'entrave pas les processus de dégradation biologique des matières organiques dans les stations d'épuration des effluents ; n'apporte pas de modification dans le traitement de décantation. Caractères hydrophiles élevés assurant une bonne dispersibilité dans la masse des effluents et, par sa liaison avec les supports organiques malodorants présents dans les rejets, une meilleure rémanence. Apporte un effet de sanitation. Son pouvoir odorant élevé et puissant, permet de lutter contre les nuisances des mauvaises odeurs dans les égouts, bacs à graisse, bacs de décantation, puisards, centrales de collectes des eaux usées, décanteur à boue, élevage, etc...

Contribue favorablement à l'amélioration des conditions locales, sur le plan des mauvaises odeurs sans effet néfaste pour l'environnement.

## Caractéristiques techniques :

. ETAT PHYSIQUE	: Liquide.	. MASSE VOLUMIQUE	: 895 g/l +/- 20 g/l.
. REACTION CHIMIQUE	: Neutre.	. IONOGÉNÉITÉ	: Anionique.
. INFLAMMABILITE	: INFLAMMABLE avant dilution dans l'eau.	. POINT D'ECLAIR	: 45°C Afnor coupe fermée.

Classe de point d'éclair supérieure à 21°C. et inférieure à 55°C. A2

. COULEUR : Légèrement ambrée à brune.

## Mode d'emploi :

RÉALISATION D'UNE SOLUTION MÈRE \* par dilution, 1 partie de produit pour 2 parties d'eau.

Pièges et bacs à graisses, canalisations d'évacuation des rejets : diluer la solution mère de 0,05 à 0,1 % selon les problèmes d'odeurs rencontrés et apporter régulièrement à l'entrée des collecteurs par épandage ou en goutte à goutte.

Stations d'épuration : En incorporation par pompe doseuse, en fonction de l'intensité des odeurs de 0,5 à 1 litre pour 100 m<sup>3</sup>

Citernes, équipements de pompage, lors des opérations de nettoyage, vidange des fosses de décantation, égouts : Lavage, rinçage à l'aide de la solution mère diluée à raison de 1 litre pour 1 à 2 m<sup>3</sup> d'eau de rinçage, utilisation en rinçage désodorisant des matériels et circuits.

Dépôts de matières putrides, ateliers d'équarrissage, activités génératrices de mauvaises odeurs, proximité élevages intensifs, etc...

Effectuer des brumisations à différents endroits répartis à la périphérie de la zone malodorante à une cadence régulière à l'aide d'appareils de pulvérisation fine, générateurs d'aérosols, équipés de minuterie pour diffusion directe de la solution mère

Rejets urbains, réseaux d'effluents malodorants, égouts : Dose initiale : 1 litre de solution mère par m<sup>3</sup>. Moduler ensuite en fonction des résultats obtenus..

Précaution d'emploi, stockage : Consulter FDS avant utilisation.

Conserver à l'abri du gel. Produit à usage professionnel

## VD2P

**1176 rue d'Orchies**

**59310 LANDAS**

**tél 06.84.49.90.13**

**mail : philippe@vd2p.com**

**site : VD2P.COM**

Les renseignements contenus dans cette fiche regroupent à ce jour nos connaissances sur ce produit. Toutefois, les utilisations restant sous le contrôle du client, cette fiche ne saurait nous être opposée pour engager notre responsabilité